

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Propaint All in One – Propaint Comfort – Propaint Roll & Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Enduit mince.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (tijdens kantooruren)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Non classifié.

2.2 Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH 208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5), 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4) et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE : n° 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE : n° 220-239-6) (3:1) (55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.

EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires

Articles traités selon les produits le règlement (UE) n° 528/2012, afin d'assurer la stabilité et la durée de conservation.

Teneur en COV: < 0,1 % (< 1 g/l).

2.3 Autres dangers

Ce produit ne devrait pas entraîner de dangers inhabituels en usage normal. Toutefois, le sablage libère de la poussière dans l'atmosphère. L'exposition à des quantités importantes de poussière peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. Veiller à ventiler suffisamment la pièce et évitez d'inhaler trop de poussière.

Si la ventilation est insuffisante, portez une protection respiratoire adéquate, par exemple un masque à poussière (EN 149) ou un respirateur avec filtre à particules (EN 143). KNAUF n'ajoute pas de silice cristalline ou de quartz à ce produit. Toutefois, certains minéraux naturels utilisés dans ce produit peuvent contenir des traces de ce minéral. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composition

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Eviter d'inhaler une quantité excessive de poussière pendant le sablage. Amener la victime à l'air libre. Rester au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Aucun effet secondaire ne devrait se développer en cours d'application. Attention toutefois : le sablage génère de la poussière (voir section 2.3).

Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes connus.

Contact avec les yeux : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants : Rougeur, sensation de brûlure superficielle, démangeaison, douleur.

Ingestion : Pas d'effets néfastes connus. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à haut débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Porter un équipement de protection individuel.

Voir également section 8. Éviter la formation de poussière.

Éviter d'inhaler une quantité excessive de poussière pendant le sablage. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éviter la formation de poussière. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

Porter un équipement de protection individuel.

Voir également section 8. Éviter la formation de poussière.

Éviter d'inhaler une quantité excessive de poussière pendant le sablage. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'humidité. Ne pas utiliser le produit après la date d'expiration. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143). Masque à poussière efficace (EN 149).

Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Gants de protection (EN 388).

Protection des yeux: Lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

Protection du corps: Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâte
Couleur:	Blanc à blanc cassé
Odeur :	Faible à inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	7-9 à 25 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	175 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	24 mm à 25 °C
Densité:	1-1,4 kg/l
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : COV : < 0,1 %m

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter la chaleur, l'humidité et le gel.

10.5 Matières incompatibles: Aucune à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Au-delà de 800° C – le calcaire peut se décomposer en oxyde de calcium (CaO) et en dioxyde de carbone (CO₂). Au-delà de 175° C – l'acétate de polyvinyle peut se décomposer en H₂O, CO₂, CO, et l'acide acétique peut produire des monomères d'acétate de vinyle.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation : Aucun effet secondaire ne devrait se développer en cours d'application. Attention toutefois : le sablage génère de la poussière (voir section 2.3).

Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes connus.

Contact avec les yeux : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants : Rougeur, sensation de brûlure superficielle, démangeaison, douleur.

Ingestion : Pas d'effets néfastes connus. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques : pas de données existantes. Respecter les directives locales en matière d'épuration.

Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

"Règlement type" de l'ONU:

Néant.
Néant.
Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Néant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List